



## Service de la Synthèse Budgétaire

**OBJET :** Projet de décision modificative n°2 d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017

2017 DFA 29 G

**PROJET DE DELIBERATION**

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juin 2017, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2017 sont établies, opérations d'ordre incluses :

- pour le budget d'investissement
  - ✓ à 1 192,2 M€ pour les autorisations de programme ;
  - ✓ à 397,9 M€ pour les crédits de paiement.
- pour le le budget de fonctionnement à 3 369,18 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient, opérations d'ordre incluses :

- le budget d'investissement
  - ✓ à 1 191,7 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 397,9 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 3 456,94 M€.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘  
⌘ ⌘ ⌘  
⌘

## SOMMAIRE

<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE – LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2017.....</b>	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DE LA DM2 2017.....	
SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....</b>	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	
SOUS-TITRE II – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....	
<b>3<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....</b>	
TITRE I – LES RECETTES.....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
<b>4<sup>ÈME</sup> PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS.....</b>	

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2  
(Document budgétaire)**

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2  
(Individualisation des autorisations de programme)**

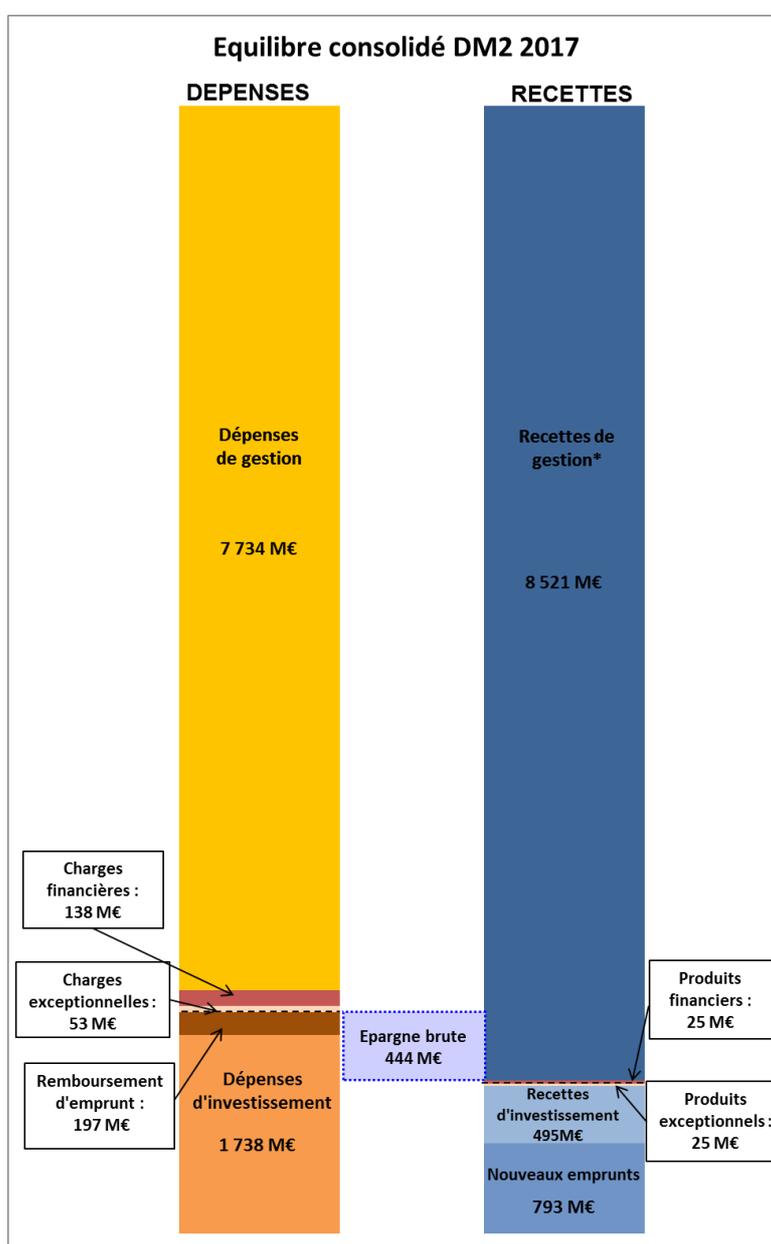
## 1<sup>ère</sup> Partie : LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2017

Cette première partie présente l'équilibre de la DM2 pour la commune et le département de manière consolidée : les mouvements croisés Ville / Département et les « crédits d'ordre », dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, sont neutralisés. Les deux parties suivantes présentent les inscriptions budgétaires relatives au seul département de Paris.

### TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM2 2017

#### A// L'équilibre général de la DM2 2017

Le projet de la DM2 2017 vise à ajuster le budget voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après et prévoit essentiellement des inscriptions d'ordre technique. Les inscriptions en dépenses et en recettes réelles de fonctionnement aboutissent à une épargne brute de 444 M€, inchangée depuis le BS. En l'absence de besoin de financement supplémentaire concernant l'investissement, le plafond d'autorisation d'emprunt est maintenu à 793 M€.



## **B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes**

### ▪ **Les dépenses réelles d'investissement**

**Le montant total des dépenses réelles d'investissement demeure inchangé, mais il est procédé à des ajustements entre chapitres.**

Par ajustement aux prévisions d'exécution les **subventions d'équipement** et les **dépenses de travaux** sont respectivement diminuées de - **1,0 M€** et - **16,5 M€**.

Les **dépenses d'acquisitions** présentent une inscription complémentaire de + **7 M€**.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** évoluent de + **10,5 M€**, dont notamment 8 M€ de crédits d'études et 0,5 M€ d'ajustements des comptes de tiers.

### ▪ **Les recettes réelles d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement réelles demeurent inchangées.

### ▪ **Les dépenses réelles de fonctionnement**

**Les inscriptions proposées pour les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6,89 M€, soit une augmentation de 0,09 % par rapport aux crédits ouverts post-BS.**

Les **charges à caractère général** progressent de 3,53 M€ pour s'établir à 820,88 M€ en raison d'inscriptions supplémentaires pour couvrir des dépenses de fluides, ainsi que des frais de gardiennage.

Les **contributions** augmentent de 1,03 M€ en raison d'une hausse de la contribution au SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères). La diminution des volumes de collecte des ordures ménagères est en effet moins marquée que celle anticipée lors du BP, la collecte des encombrants continuant d'augmenter pour sa part.

Les **autres charges de gestion courante** diminuent de 4,68 M€, résultat de la contraction d'une hausse des restitutions et dégrèvements de taxes d'une part (2,08 M€), et d'une baisse des inscriptions (- 6,76 M€) dans le cadre d'un transfert technique de crédits vers les chapitres de charges à caractère général et de charges exceptionnelles.

Les **charges exceptionnelles** connaissent une progression de 7,01 M€ principalement due à l'augmentation des crédits d'annulation de titres sur exercice antérieur et de remises gracieuses (4,42 M€), ainsi qu'à des mouvements comptables de constitution de provisions pour créances et pour risques sur le Département (2,50 M€). Elle s'explique également par l'inscription de crédits supplémentaires pour couvrir des dossiers de contentieux et des contrats de transaction avec les partenaires de la collectivité (0,09 M€).

### ▪ **Les recettes réelles de fonctionnement**

**Les inscriptions proposées pour les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6,89 M€, soit une hausse de 0,08 % par rapport aux crédits ouverts post-BS.**

Les **produits exceptionnels** progressent de **6,89 M€** essentiellement sous l'effet d'un mouvement de régularisation fiscale correspondant au remboursement d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre des exercices 2012-2014. (6,84 M€), ainsi que d'une reprise d'une provision pour risque à hauteur de 48,7 K€.

## TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

### Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	Fonctions Ville	Fonctions Département
Logement	7	72, 70
Aménagement et services urbains, environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

#### - Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de **1,03 M€** du fait de l'augmentation de la contribution au SYCTOM, compte tenu de la moindre baisse du tonnage d'ordures ménagères et du dynamisme de la collecte des encombrants.

#### - Sécurité

Les dépenses de fonctionnement relatives aux frais de gardiennage progressent de 1,53 M€ afin de tenir compte des prévisions d'exécution pour la fin d'exercice.

#### - Services Généraux

Les **dépenses de fonctionnement** augmentent de **4,33 M€** sous l'effet conjugué :

- de transferts techniques entre chapitres ayant pour solde -0,25 M€ au sein de la fonction services généraux (-2,55 M€ sur les dépenses imprévues, -4,67 M€ sur les charges de gestion courante, +4,67 M€ sur les charges exceptionnelles, +2,3 M€ sur les charges à caractère général au titre des dépenses de fluides),
- de provisions pour créances et pour risques constituées à hauteur de 2,50 M€,

- de l'inscription de 2,08 M€ pour couvrir des restitutions et dégrèvements de taxes supplémentaires suite aux notifications de la DRFiP.

Les **recettes de fonctionnement** progressent de **6,89 M€**. Ce mouvement correspond à la régularisation du remboursement d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre des exercices 2014-2016 (6,84 M€), ainsi qu'à la reprise d'une provision pour risque pour un montant de 48,7 K€.

## **2<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT**

A l'issue du budget supplémentaire adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juin 2017, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2017 sont établies :

- à 1 192,2 M€ pour les autorisations de programme ;
- à 397,9 M€ pour les crédits de paiement, opérations d'ordre incluses.

A l'occasion de la décision modificative N°2, les variations proposées aboutissent à l'inscription de :

- - 455,6 k€ pour les autorisations de programme ;
- 0 € pour les crédits de paiement.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires du Département de Paris en investissement à :

- 1 191,7 M€ pour les autorisations de programme ;
- 397,9 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes, opérations d'ordre incluses.

### **Les autorisations de programme**

#### **Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement**

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 20 mai 2017 et le 20 octobre 2017. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes missions.

La décomposition en est la suivante :

Missions		Total des mouvements intervenus entre le 20 mai 2017 et le 20 octobre 2017
21000	PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	472 000,00
50000	FINANCES (SERVICES COMMUNS)	-972 000,00
65000	LOGEMENT ET HABITAT	500 000,00
<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>		<b>0,00</b>
<b>MISSIONS TRANSVERSALES</b>		<b>0,00</b>

Ces mouvements sont destinés d'une part à la mise aux normes des ascenseurs (472 k€) et d'autre part aux immeubles domaniaux (500 k€).

### Autorisations de programme nouvelles

Il est proposé la diminution de 455,6 k€ du stock d'autorisations de programme pour un transfert vers la Ville. En outre, un virement entre AP à l'intérieur de la mission 90005 « schéma directeur informatique » est proposé.

Il n'est pas proposé d'inscriptions en recettes.

Les propositions se répartissent ainsi entre les différentes missions du Département :

Mission	Libellés	Autorisations de programme DM2 2017	
		Dépenses	Recettes
<b>Missions organiques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
90005	Schéma directeur informatique	0,00	0,00
90010	Subventions d'équipement	-236 100,00	0,00
90013	Budget participatif d'arrondissements	-219 500,00	0,00
<b>Missions transversales</b>		<b>-455 600,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>-455 600,00</b>	<b>0,00</b>

### Missions transversales

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....- 236,1 k€

Ce mouvement correspond à un transfert de crédits de l'AP Grande cause dédiée à la lutte contre la grande exclusion inscrite sur le Département pour une inscription sur le budget municipal. Ces crédits sont destinés au financement d'une opération de travaux pour l'installation d'un Espace solidarité insertion (ESI) dans le 2<sup>e</sup> arrondissement.

BUDGET PARTICIPATIF DES ÉCOLES (BPE).....- 219,5 k€

Un redéploiement du budget départemental vers le budget municipal est porté dans le cadre du projet d'amélioration des conditions d'études des élèves du 12<sup>ème</sup> arrondissement. En effet, l'école maternelle avenue Daumesnil et le groupe scolaire rue de Picpus sont également concernés.

SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE.....0 k€

Cette proposition n'induit pas de dépenses supplémentaire : 500 k€ provenant de l'autorisation de programme dédiée à la tierce maintenance applicative (TMA) sont en effet redéployés sur l'autorisation de programme dudu SI Santé est proposé.

### Situation des autorisations de programme en cours

A l'issue du vote du budget supplémentaire pour 2017 au Conseil de Paris de juin, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 1°192,2 M€.

Après le vote de la seconde décision modificative, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 1 191,7 M€.

	Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS	1 192 158 747,78	
DM2 2017	-455 600,00	-0,04%
<b>Total des Autorisations de programme nettes après le vote de la DM2 2017</b>	<b>1 191 703 147,78</b>	

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

Mission	Libellés	Stock net après BS 2017	Vote DM2 2017	Stock net après DM2 2017
10000	Ressources humaines	450 000,00	0,00	450 000,00
12000	Finances et Achats	356 706,81	0,00	356 706,81
13300	Immobilier, logistique et transports	420 000,00	0,00	420 000,00
21000	Patrimoine et architecture	2 719 913,36	0,00	2 719 913,36
30000	Familles et petite enfance	7 928 123,79	0,00	7 928 123,79
34000	Action sociale, enfance et santé	48 064 204,05	0,00	48 064 204,05
40000	Affaires culturelles	1 831 855,60	0,00	1 831 855,60
50000	Finances	3 847 471,19	0,00	3 847 471,19
55000	Attractivité et emploi	90 452,34	0,00	90 452,34
65000	Logement et habitat	1 411 775,55	0,00	1 411 775,55
80000	Affaires scolaires	117 973 505,83	0,00	117 973 505,83
<b>Missions organiques</b>		<b>185 094 008,52</b>	<b>0,00</b>	<b>185 094 008,52</b>
90000	Dons et legs	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
90001	Etudes	781 751,39	0,00	781 751,39
90002	Grands projets de renouvellement urbain	42 403 479,64	0,00	42 403 479,64
90003	Action en faveur des personnes handicapées	5 987 610,63	0,00	5 987 610,63
90004	Opérations sous mandat	524 091,67	0,00	524 091,67
90005	Schéma directeur informatique	3 798 557,35	0,00	3 798 557,35
90006	Compte foncier	8 126 866,93	0,00	8 126 866,93
90010	Subventions d'équipement	934 406 533,65	-236 100,00	934 170 433,65
90012	Budget participatif parisien	4 845 848,00	0,00	4 845 848,00
90013	Budget participatif d'arrondissements	1 290 000,00	-219 500,00	1 070 500,00
90014	Budget participatif des écoles	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00
<b>Missions transversales</b>		<b>1 007 064 739,26</b>	<b>-455 600,00</b>	<b>1 006 609 139,26</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 192 158 747,78</b>	<b>-455 600,00</b>	<b>1 191 703 147,78</b>

## Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées à la présente décision modificative sont neutres budgétairement. Seules des ajustements entre chapitres comptables sont proposés.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000,00	-
20	Immobilisations incorporelles	2 000 000,00	-
21	Immobilisations corporelles	1 000 000,00	-
23	Immobilisations en cours	- 4 000 000,00	-
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## 3<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Après le vote du budget supplémentaire à la séance du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juin 2017, le budget de fonctionnement du Département s'établit à 3 369,18 M€ en recettes et en dépenses (opérations d'ordre incluses).

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative n°2 s'élèvent à 87,76M€ (opérations d'ordre incluses).

Les mouvements sont les suivants :

### en recettes :

- participation de la Ville à l'équilibre du budget du Département.....+ 87,71 M€
- produits exceptionnels.....+ 0,05 M€

**+ 87,76 M€**

### en dépenses :

- charges à caractère général.....- 0,30 M€
- autres charges de gestion courante.....- 1,79 M€
- charges exceptionnelles.....+ 5,14 M€
- atténuations de produits.....+ 85,26 M€
- dépenses imprévues.....- 0,55 M€

**+ 87,76 M€**

## TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour la décision modificative n°2 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2017	Budget 2017 post BS	Variation DM2 2017	Budget 2017 post DM2
<b>FISCALITE</b>	<b>2 471 486 649,00</b>	<b>2 471 486 649,00</b>	-	<b>2 471 486 649,00</b>
Impôts directs locaux	1 327 780 649,00	1 327 780 649,00	-	1 327 780 649,00
Impôts indirects	1 143 706 000,00	1 143 706 000,00	-	1 143 706 000,00
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>58 293 442,00</b>	<b>55 801 888,00</b>	-	<b>55 801 888,00</b>
Concours de l'Etat	3 299 204,00	807 650,00	-	807 650,00
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	-	-	-	-
<i>Dotations de compensation</i>	3 299 204,00	807 650,00	-	807 650,00
Autres participations	54 994 238,00	54 994 238,00	-	54 994 238,00
<b>CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE</b>	<b>316 262 850,00</b>	<b>336 946 683,27</b>	<b>87 710 361,00</b>	<b>424 657 044,27</b>
<b>AUTONOMIE</b>	<b>21 213 357,00</b>	<b>21 213 357,00</b>	-	<b>21 213 357,00</b>
<b>INSERTION</b>	<b>262 315 009,00</b>	<b>262 315 009,00</b>	-	<b>262 315 009,00</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>105 488 514,00</b>	<b>105 488 514,00</b>	-	<b>105 488 514,00</b>
Produits des services, du domaine et ventes diverses	735 014,00	735 014,00	-	735 014,00
Autres produits de gestion courante	104 753 500,00	104 753 500,00	-	104 753 500,00
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>720 000,00</b>	<b>720 000,00</b>	-	<b>720 000,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 448 500,00</b>	<b>2 368 500,00</b>	<b>48 695,00</b>	<b>2 417 195,00</b>
<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>477 000,00</b>	<b>477 000,00</b>	-	<b>477 000,00</b>
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>87 100 000,00</b>	<b>87 887 190,00</b>	-	<b>87 887 190,00</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	-	24 472 676,15	-	24 472 676,15
<b>TOTAL</b>	<b>3 324 805 321,00</b>	<b>3 369 177 466,42</b>	<b>87 759 056,00</b>	<b>3 456 936 522,42</b>

L'inscription de 87,76 M€ proposée en recettes à la deuxième décision modificative 2017 résulte des mouvements suivants :

La contribution d'équilibre de la Ville au Département progresse de 87,71 M€.

Les produits exceptionnels progressent de 0,05 M€ en raison d'une reprise de provision pour risques.

## TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour la décision modificative n°2 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2017	Budget 2017 post BS	Variation DM2 2017	Budget 2017 post DM2
<b>CHARGES DE PERSONNEL (y compris contrats d'avenir)</b>	<b>201 171 500,00</b>	<b>201 171 500,00</b>	-	<b>201 171 500,00</b>
<b>SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65</b>	<b>881 025 830,00</b>	<b>887 241 178,02</b>	- <b>2 090 000,00</b>	<b>885 151 178,02</b>
Charges à caractère général	87 970 611,00	90 203 144,03	- 300 000,00	89 903 144,03
Autres charges de gestion courante	793 055 219,00	797 038 033,99	- 1 790 000,00	795 248 033,99
<i>Aides sociales (hors subventions)</i>	<i>687 753 235,00</i>	<i>687 753 235,00</i>	-	<i>687 753 235,00</i>
<i>Subventions de fonctionnement</i>	<i>38 342 692,00</i>	<i>40 294 692,00</i>	-	<i>40 294 692,00</i>
<i>Dotation de fonctionnement des collègues</i>	<i>18 952 000,00</i>	<i>18 952 000,00</i>	-	<i>18 952 000,00</i>
<i>Fonds de solidarité logement</i>	<i>19 850 000,00</i>	<i>19 850 000,00</i>	-	<i>19 850 000,00</i>
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>28 157 292,00</i>	<i>30 188 106,99</i>	- 1 790 000,00	<i>28 398 106,99</i>
<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>408 381 978,00</b>	<b>411 434 257,00</b>	-	<b>411 434 257,00</b>
STIF	381 534 855,00	384 587 134,00	-	384 587 134,00
Caisses des écoles	5 400 000,00	5 400 000,00	-	5 400 000,00
Enseignement privé	21 447 123,00	21 447 123,00	-	21 447 123,00
<b>AUTONOMIE</b>	<b>147 540 000,00</b>	<b>148 525 126,93</b>	-	<b>148 525 126,93</b>
<b>INSERTION</b>	<b>413 139 687,00</b>	<b>414 347 572,47</b>	-	<b>414 347 572,47</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	-	<b>100 000,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 384 000,00</b>	<b>3 386 655,00</b>	5 143 330,00	<b>8 529 985,00</b>
<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>1 075 649 743,00</b>	<b>1 093 162 557,00</b>	85 255 726,00	<b>1 178 418 283,00</b>
<b>PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES</b>	<b>104 162 583,00</b>	<b>107 058 620,00</b>	-	<b>107 058 620,00</b>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>88 200 000,00</b>	<b>100 700 000,00</b>	-	<b>100 700 000,00</b>
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>2 050 000,00</b>	<b>2 050 000,00</b>	- 550 000,00	<b>1 500 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 324 805 321,00</b>	<b>3 369 177 466,42</b>	<b>87 759 056,00</b>	<b>3 456 936 522,42</b>

Les variations proposées dans le cadre de la décision modificative n°2 atteignent un montant de 87,76 M€.

Les charges à caractère général baissent de 0,30 M€ en raison d'un transfert technique de crédits vers les charges exceptionnelles.

Les charges de gestion sont diminuées de 1,79 M€ afin de procéder à un transfert technique de crédits vers les charges exceptionnelles.

Les atténuations de produits sont majorées de 85,26 M€, sous l'effet d'un mouvement équilibré entre la ville et le département de 83,99 M€ au titre de la contribution du département au redressement des finances publiques (CRFP) et d'une hausse de 1,27 M€ des restitutions de taxes départementales, conformément aux montants notifiés par la direction régionale des finances publiques (DRFiP).

Les charges exceptionnelles sont majorées de 5,14 M€ afin d'une part de constituer une provision pour créances de 2,27 M€ et une provision pour risques à hauteur de 0,24 M€, et d'inscrire d'autre part 2,64 M€ résultant des transferts techniques de crédits effectués depuis les charges à caractère général, les charges de gestion courante et les dépenses imprévues.

Les dépenses imprévues diminuent de 0,55 M€ en raison d'un transfert technique de crédits vers les charges exceptionnelles.